Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Conseil d'Etat demande 14 millions de francs pour assainir le réseau routier prioritaire 40 tonnes

Afin de pouvoir ouvrir intégralement le réseau prioritaire au trafic 40 t au cours des années à venir, le Conseil d'Etat a adopté un exposé des motifs et projet de décret sollicitant un crédit-cadre de CHF 14'010'000.-. Deux tiers de ce montant seront alloués à la route du Col des Mosses (RC 705a) dont l'état est particulièrement préoccupant. Le Grand Conseil examinera cette demande de crédit en novembre prochain.

Après les travaux urgents et différentes mesures mises en place dès le mois de mars dernier par la task force 40 t sous la direction du secrétaire général du Département des infrastructures (DINF) et à laquelle sont désormais associés, outre les services de l'Etat, les représentants des communes et des milieux économiques concernés, il restait à calibrer et requérir les moyens nécessaires pour les travaux plus conséquents rendus obligatoires par l'ouverture du réseau au trafic 40 t.

En effet, si certains ouvrages ont pu se satisfaire d'un renforcement provisoire " qui dure ", à l'instar du fameux pont des Vernettes à Montpreveyres, d'autres nécessitent des travaux plus conséquents voire une reconstruction totale. C'est le cas de nombreuses estacades sur la route du Col des Mosses où la situation est précaire, tant sur le plan de la sécurité que sur celui de l'accessibilité, comme en convient le Conseil d'Etat dans la réponse qu'il donne à l'interpellation urgente des députés O. Français, J. Henchoz et F. Borloz. Les autres ouvrages concernés par cet EMPD sont situés à Vallorbe (au Creux), aux Clées (Trésil et Grands Crêts) ainsi qu'à Roche (pont sur voies CFF).

Après avoir exigé une sélection rigoureuse des ouvrages à assainir et constaté que d'autres cantons se trouvent dans une situation analogue, le Conseil d'Etat soumet donc au Parlement une demande de crédit-cadre aussi réduite que possible mais qui lui permettra de mettre à niveau le réseau prioritaire 40 t dans les quatre à cinq ans à venir. La planification détaillée des travaux sur la route des Mosses devra être établie

en concertation avec les communes et milieux économiques concernés, sachant que la praticabilité de l'axe devra être maintenue durant toute la durée avec un minimum d'entraves.

En assumant ses responsabilités sur le réseau des routes cantonales " hors traversée ", le Conseil d'Etat rappelle que les communes sont responsables des ouvrages situés " en traversée " et les invite à prendre sans délai les mesures éventuellement nécessaires de contrôle et d'assainissement, sachant que la péréquation directe horizontale qui devrait entrer en vigueur au 1er janvier 2006 leur permettra d'atténuer l'effet de ces charges extraordinaires sur leur situation financière.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 15 septembre 2005

DINF, François Marthaler, chef du Département des infrastructures (DINF), 021 316 70 01 DINF, Philippe Anhorn, secrétaire général du DINF, chef de la task force, 021 316 70 03 ou 079 212 83 89

texte40t
PP150905